

Comité de direction du 24 novembre 2021

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt et un, le 24 novembre,

Le Comité de direction de l'office de tourisme intercommunal Sète Archipel de Thau Méditerranée s'est réuni à 15 heures dans la salle Sud de Sète agglomération méditerranée – 4 avenue d'Aigues – 34110 FRONTIGNAN, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, président de l'office de tourisme intercommunal nommé Sète Archipel de Thau Méditerranée (EPIC).

Etaient présents :

- **Collège des représentants de la communauté d'agglomération**

Membres titulaires : Kelvine GOUVERNAYRE, Michel ARROUY, Claudia AZAIS NEGRI, François COMMEINHES, Joliette COSTE, Magali FERRIER, Florence SANCHEZ, Marcel STOECKLIN, Fabienne BATTINELLI, Barbara DEMAREST, Alain VIDAL, Josian RIBES

Membres suppléants : Eddy DORLEANS, Claude MERIEAU, Fabien NEBOT, Sylvie MARTI

Suppléants votants : Eddy DORLEANS, Claude MERIEAU, Fabien NEBOT, Sylvie MARTI

- **Collège des professionnels du tourisme en activité sur le territoire de Sète agglomération méditerranée**

Membres titulaires : Mickaël SEBBANE, Alain MAURIN, Mathieu MAUREL, Andy DEGUY, Caroline SALA, Yoni RAGIONERI, Paul-François HOUVION, Sandrine MINI, Christophe MIRON, Jean-Pierre LAFALLA, Kelly BEVAN

Membres suppléants : Claire PHILIPPE

Etaient absents et/ou excusés :

- **Collège des représentants de la communauté d'agglomération**

Membres titulaires : Geneviève FEUILLASSIER, Brigitte LANET, Angel FERNANDEZ, Jean-Louis MOLTO, Marie-Christine FABRE DE ROUSSAC, Marie PEREZ, Jean-Guy MAJOUREL,

Membres suppléants : Valérie MAILLARD, Séverine JEAN, Francis HERNANDEZ, Anaïs VEYRAT, Bruno VANDERMEERSCH, Cédric RAJA, Céline BOURELLY

- **Collège des professionnels du tourisme en activité sur le territoire de Sète agglomération méditerranée**

Membres titulaires : Cathy DUMAS, Sabrina RICARD RIPPOL, Olivier CARMES, Laurent ARCELLA, Denis ESPINASSE

Membres suppléants : Thierry GIGNOUX, Nicolas GAZATS, Déborah VIALAS, Eléonor de GAUDART D'ALLAINES, Didier CALAS, Denis IGERT, Wolfgang IDIRI, Pierre-Yves ROUILLE, Alexandre CESSATEUR, Jean-Christophe TREAL, Marie-Claire DURAND, Vincent ETIENNE

TOTAL DE VOTANTS (27) - Quorum : 19 votants

La convocation ainsi que l'ordre du jour, le rapport de séance et les pièces annexes ont été adressés aux membres le 18/11/2021 par courriel.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte rendu du comité de direction du 09/11/2021
2. Présentation du rapport d'orientation budgétaire - Approbation du débat d'orientation budgétaire 2022
3. Décisions prises par la directrice depuis le dernier comité de direction dans le cadre de sa délégation de compétences
4. Questions diverses

La séance est ouverte par un message M. François COMMEINHES, président de l'office de tourisme intercommunal nommé Sète Archipel de Thau Méditerranée.

La séance est ouverte à 15 h .

Des informations pratiques sont données aux membres présents :

- Lancement de la marque de destination le 16 décembre 2021 à la Maison Noilly Prat à Marseillan,
- Prochain comité de direction le 14 décembre 2021 à 14 h 30 en salle Sud de Sète agglomération méditerranée,
- Un doodle sera envoyé à tous les membres afin de connaître leur préférence en matière d'horaire de tenue des futurs comités de direction.

Un tour de table des membres présents permet à ces derniers de se présenter.

I – DELIBERATIONS

1. Approbation du compte rendu du comité de direction du 09/11/2021

Le président présente le compte rendu du dernier comité de direction qui vous a été adressé préalablement pour lecture.

Les membres présents:

Approuvent le compte rendu du comité de direction du 9 novembre 2021

La délibération est votée à l'unanimité – 27 voix pour

2. Présentation du rapport d'orientation budgétaire - Approbation du débat d'orientation budgétaire 2022

Le président présente le Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière de notre établissement public à caractère industriel et commercial établi pour servir de support au débat.

La directrice commente la présentation visuelle du ROB.

Monsieur STOECKLIN demande si une subvention du Département est versée à l'OTI.

La directrice répond que le Département ne verse pas de subvention aux offices de tourisme. Néanmoins, l'OTI conventionne avec Hérault Tourisme qui participe aux dépenses d'actions de promotion conjointes.

Messieurs MAUREL et MAURIN indiquent leur étonnement sur le montant des frais en personnel par rapport au nombre de salariés.

La directrice précise que contrairement au secteur privé, dans le public, la masse salariale dépasse couramment les 50% du budget global. Les offices de tourisme ont des missions de service public (accueil des visiteurs, accompagnement des professionnels, promotion de la destination etc.) qui ne génère pas de recettes mais des flux sur le territoire, pour le bénéfice des professionnels locaux. Par ailleurs, les charges des personnels détachés sont de 58 % contre 24% pour les charges des personnels de droit privé.

Monsieur ARROUY indique que c'est la grande différence privé/public.

Monsieur MIRON indique que la performance salariés/salaire sera à prendre en considération à l'issue de l'exercice 2022.

Monsieur ARROUY souhaite que soit précisé les montants des attributions de compensation pour chaque commune ainsi que les montant de taxe de séjour collectés.

Tiphaine COLLET indique que ces précisions seront apportées lors du prochain comité de direction.

Monsieur RIBES regrette la non-présentation des 10 communes sur la présentation. Seules sont mentionnées les communes des stations classées.

La directrice indique que les campagnes de communication se feront sous l'appellation « Archipel de Thau ». Les noms des 4 stations classées seront ajoutés ainsi que Mèze, qui dispose d'un office de tourisme, qui représentera les 10 autres communes. Le document projeté reprend la nouvelle charte graphique.

Monsieur MAUREL indique que les communes pourraient être classées par ordre alphabétique.

Madame AZAIS demande si les 14 communes peuvent être identifiées par des points sur la carte.

La directrice lui répond que la visibilité ne serait pas bonne et qu'il a été choisi d'indiquer l'archipel de Thau par un point plus gros.

Kelvine GOUVERNAYRE indique que la charte graphique a été étudiée avec l'agence de communication. Il importe que les touristes aient une vision globale de la destination et que l'information soit reçue avec le plus de justesse possible.

Elle précise que selon les campagnes et les cibles de clientèle visées, la communication sera adaptée (ex : Patrimoine : mise en avant de Villeveyrac avec l'Abbaye de Valmagne, de Gigean avec l'Abbaye St Félix de Montceau, de Loupian et ses mosaïques...)

Les membres présents :

Prennent acte de l'existence du rapport d'orientation budgétaire sur la base duquel se tient le débat d'orientation budgétaire.

Approuvent le débat d'orientation budgétaire 2022 sur la base du rapport d'orientation budgétaire 2022.

Autorisent la Directrice à signer l'ensemble des documents et actes s'y rapportant et à mener toutes démarches nécessaires à la réalisation de la présente.

La délibération est votée à l'unanimité – 27 voix pour

3. Décisions prises par la directrice depuis le dernier comité de direction dans le cadre de sa délégation de compétences

Le président porte à la connaissance des membres présents, toutes les décisions prises par la directrice depuis le dernier comité de direction, dans le cadre de sa délégation de compétences.

| DC | Numéro | Date | Titre |
|----|----------|------------|--|
| DC | 2021-040 | 27/09/2021 | Convention de mandat avec JAZZAMEZE Automnales du Festival de Thau du 08/10 AU 05/11/2021- Fixation de tarifs – autorisation de recettes |
| DC | 2021-041 | 27/09/2021 | Marché relatif à la location de longue durée de véhicules n° 21OTI003 - Déclaration d'infructuosité. Considérant que le candidat propose : <ul style="list-style-type: none">- Pour les lots 1 et 2 :<ul style="list-style-type: none">o un contrat dans lequel les kilomètres non parcourus ne pourront être remboursés ; que les contrats établis au départ du véhicule ne seront pas flexibles alors que le cahier des charges techniques particulières (CCTP) mentionne que "le marché doit être conclu pour un produit de location flexible permettant de réajuster le kilométrage à la hausse comme à la baisse sans pénalité pendant la durée de location "- Pour le lot 1 :<ul style="list-style-type: none">o Une motorisation diesel alors que le CCTP exige une motorisation essenceo Puissance : 115 CH au lieu de 75-90 CHo La proposition du candidat (45 000 € HT/an) dépasse le montant maximum annuel du marché (20 000 € HT).- Pour le lot 2 : La proposition du candidat (13 200 € HT/an) dépasse le montant maximum annuel du marché (9 000 € HT). |
| DC | 2021-042 | 04/10/2021 | Marché pour le recrutement d'un directeur administratif, financier et RH (H/F) - Attribution du marché 21-3D-004 au cabinet RESSOURCE ET PERFORMANCE Membre RH PARTNERS Les prestations seront réglées par application d'un pourcentage de 16 % de la rémunération annuelle brute du candidat projetée pour l'année d'embauche à 55 k€ représentant un montant de 8 800 € HT soit 10 560,00€ TTC Notification : le 4/10/2021 |
| DC | 2021-043 | 29/10/2021 | Marché d'assurance en garantie financière et responsabilité civile professionnelle. Attribution du marché 21-3D-005 à GROUPAMA <ul style="list-style-type: none">- Attributaire pour la garantie financière : GROUPAMA ASSURANCE CREDIT & CAUTION- Attributaire pour la RCP : GROUPAMA MEDITERRANEE Le montant annuel des cotisations s'élève à : <ul style="list-style-type: none">• garantie financière : 800 € soit 960 € TTC• responsabilité civile professionnelle : 10 435.85 € HT soit 11 422.23 € TTC |

| | | | Date d'effet : 01.01.2021 Durée : 1 an reconductible Notification : le 29/10/2021 | | | | | | | | | | | | |
|---|----------|-------------|---|----------|-------|------------|-------------|---|---------|------------|------------|---|---------|-------------|-------------|
| DC | 2021-044 | 04/11/2021 | Marché pour le soutien d'un cabinet d'expertise comptable. Attribution du marché 21-3D-003 au Cabinet CAZES-GODDYN Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix. Le montant maximum annuel de l'accord-cadre s'élève à 10 000 € HT soit 12 000 € TTC. Durée : 1 an reconductible 3 fois Notification : le 04/11/2021 | | | | | | | | | | | | |
| DC | 2021-045 | 12/11/2021 | Marché pour l'acquisition d'un logiciel de gestion RH : système d'information ressources humaines. Attribution du marché 21-3D-001 à EURECIA La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • Année 2021 (Acquisition, formation) : Nature : 2051 pour un montant de 18 924 € HT soit 22 708.80 € TTC • Année 2022 (Maintenance, hébergement) : Nature : 6156 pour un montant annuel de 10 332 € HT soit 12 398.40 € TTC Durée : 1 an reconductible 1 fois Notification : le 12/11/2021 | | | | | | | | | | | | |
| DC | 2021-046 | 12/11/2021 | Décision portant nomination de mandataires – M. Jonathan GAYA et Mme Rose-France MATEOS- Régie de recettes n° 730 pour la vente de produits de la boutique et de produits touristiques, la billetterie et les partenariats avec les professionnels touristiques | | | | | | | | | | | | |
| DC | 2021-047 | 12/11/2021 | Marché relatif à un accompagnement des salariés aux changements dus à la fusion. Attribution du marché 21-3D-006 au cabinet RESSOURCE ET PERFORMANCE Membre RH PARTNERS Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix ci-dessous. <table border="1" data-bbox="561 1182 1453 1653"> <thead> <tr> <th>Périodes</th> <th>Unité</th> <th>MONTANT HT</th> <th>MONTANT TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Intervention du 7 décembre 2021 - en plénière d'une heure (de 11 h à 12 h) - en ateliers de 3 heures (de 14 h à 17 h) 3 consultants et 1 consultant chef de projet</td> <td>Forfait</td> <td>4 200.00 €</td> <td>5 040.00 €</td> </tr> <tr> <td>Intervention à la demi-journée (3 heures) 3 consultants et 1 consultant chef de projet</td> <td>Forfait</td> <td>13 800.00 €</td> <td>16 560.00 €</td> </tr> </tbody> </table> Notification : le 12/11/2021 | Périodes | Unité | MONTANT HT | MONTANT TTC | Intervention du 7 décembre 2021 - en plénière d'une heure (de 11 h à 12 h) - en ateliers de 3 heures (de 14 h à 17 h) 3 consultants et 1 consultant chef de projet | Forfait | 4 200.00 € | 5 040.00 € | Intervention à la demi-journée (3 heures) 3 consultants et 1 consultant chef de projet | Forfait | 13 800.00 € | 16 560.00 € |
| Périodes | Unité | MONTANT HT | MONTANT TTC | | | | | | | | | | | | |
| Intervention du 7 décembre 2021 - en plénière d'une heure (de 11 h à 12 h) - en ateliers de 3 heures (de 14 h à 17 h) 3 consultants et 1 consultant chef de projet | Forfait | 4 200.00 € | 5 040.00 € | | | | | | | | | | | | |
| Intervention à la demi-journée (3 heures) 3 consultants et 1 consultant chef de projet | Forfait | 13 800.00 € | 16 560.00 € | | | | | | | | | | | | |

Monsieur MERIAU demande pourquoi la réduction carbone et notamment les aides pour s'équiper en véhicule électrique n'ont pas été prises en compte dans le marché de location des véhicules et que le choix s'est porté sur des véhicules thermiques.

La directrice indique que, durant l'année entière, les salariés doivent participer à des salons et réunions parfois éloignés. En conséquence, l'utilisation d'un véhicule diesel a été préconisé par les concessionnaires.

Le Président remercie les membres pour leur présence, les invite à signer les documents.

La séance est levée à 16 h

A Sète, le 25/11/2021

La Directrice,



Tiphaine COLLET